

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SEINE-MARITIME**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE**

**Séance du lundi 26 mai 2025**

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	18	19

Date de la convocation : 20 mai 2025

Date d'affichage de l'ordre du jour : 20 mai 2025

**L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-six mai à 20h00, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.**

**Présents :**

Madame Claude BOULIER, Monsieur Michel BRUNG, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Madame Mélanie DECURE, Monsieur Vincent GAUDICHON, Monsieur Rémy JAMES, Madame Annick KOECHLER, Madame Annie LECOQ, Madame Amélie NÉE, Monsieur Olivier ORIENT, Madame Marie-Claire OSMONT, Monsieur Daniel PELFRÈNE, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Monsieur Daniel RAIMBAULT, Madame Géraldine SAHUT et Madame Christine TALBOT.

**Absente excusée :**

Madame Nathalie DELESTRE a donné pouvoir à Monsieur Frédéric POTHÉRAT

**Secrétaire de séance :**

Madame Mélanie DECURE a été nommée secrétaire de séance.

**2025/23 – INSTRUCTION DU DROIT DES DEMANDES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS ET D'AFFICHE DE LA PUBLICITE EXTERIEURE – AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES INTER CAUX VEXIN**

Par délibération n°2024-12-17-124 du 17 décembre 2024, le Conseil Communautaire de la CCICV a décidé d'autoriser son Président à signer les conventions prévoyant l'organisation de l'instruction du droit des sols et des autorisations et actes relatifs à la publicité extérieure par la Communauté de Communes ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L422-1 et L422-8,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :**

**- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention prévoyant l'organisation de l'instruction du droit des sols et des autorisations et actes relatifs à la publicité extérieure avec la Communauté de Communes.**

La secrétaire de séance, Mélanie DECURE



Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

